

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

AMENDEMENT

N ° AS159

présenté par

M. Guedj, M. Aviragnet, M. Califer, M. Delaporte et M. Garot

ARTICLE 35

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.